

Fin de cursus évolutif par l'employeur

Par Tocque emmanuel, le 15/03/2018 à 19:23

Bonjour, je suis actuellement employé en tant que responsable de magasin intérimaire depuis le 1 avril 2017. Je dois valider mon poste en passant un dossier de soutenance. J'ai droit à 2 tentatives et je l'ai déjà raté 1 fois . La date de mon 2eme passage est prévue pour le 5 avril 2018. Ma chef des ventes vient de me notifier la sortie du cursus évolutif, prétextant que je n'etais pas prêt de façon à pouvoir dans un futur plus ou moins long me représenter au cursus et repartir pour 2 possibilités. Au 1er avril cela fera 1 an que je suis en poste, est-ce que ce ne serait pas un prétexte pour ne pas á avoir á me valider sur le poste définitif sans passer l'examin où meme si je le rate une 2eme fois. Ce qui me met le doute c'est que tout c'est précipité en quelques heures. Dans l'attente de votre reponse, cordialement.

Par P.M., le 15/03/2018 à 20:39

Bonjour,

Il faudrait que vous indiquiez les conventions signées entre les parties concernant ces modalités pour être confirmée dans le poste et ce qui permet à votre responsable de vous écarter du cursus évolutif ainsi que le motif de recours du contrat de mission puisque vous dîtes que vous êtes intérimaire...